



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>26919</b>	<b>De Mme Audrey Dufeu ( La République en Marche - Loire-Atlantique )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Solidarités et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt;fin de vie et soins palliatifs</b>	<b>Tête d'analyse &gt;Accompagnement de la fin de vie à domicile</b>	<b>Analyse &gt; Accompagnement de la fin de vie à domicile.</b>
Question publiée au JO le : <b>25/02/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>02/06/2020</b> Date de renouvellement : <b>15/09/2020</b> Date de renouvellement : <b>12/01/2021</b> Date de renouvellement : <b>06/07/2021</b> Date de renouvellement : <b>07/12/2021</b> Date de renouvellement : <b>29/03/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Audrey Dufeu Schubert attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'accompagnement de la fin de vie à domicile. Dans un communiqué de presse du 10 février 2020, Mme Agnès Buzyn a indiqué la finalisation des travaux de construction du nouveau plan de développement de soins palliatifs et d'accompagnement de la fin de vie avant la fin du premier semestre 2020 et a souligné l'importance de répondre à la demande des patients et de leurs familles de pouvoir choisir de finir leurs jours à domicile. Le rapport « Réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme » réalisé par Mme la députée à la demande de M. le Premier ministre contient plusieurs propositions concernant l'accompagnement de la fin de vie à domicile. Mme la députée y souligne l'importance des équipes mobiles de soins palliatifs qui permettent d'améliorer la qualité des accompagnements de fin de vie à domicile. Elle met par ailleurs en avant, compte tenu des difficultés auxquelles sont confrontés les médecins traitants sur le terrain, la nécessité de valoriser les interventions des infirmiers libéraux dans les processus de fin de vie, en le finançant notamment avec un forfait spécifique. Aussi, elle lui demande si le prochain plan d'accompagnement de la fin de vie prévoit l'augmentation du nombre d'équipe mobile en soins palliatifs et l'élargissement de leur périmètre de mission en ville, ainsi que la création d'un forfait spécifique « fin de vie » afin que les infirmiers libéraux aident à la rédaction des directives anticipées et à la coordination des soins palliatifs.